

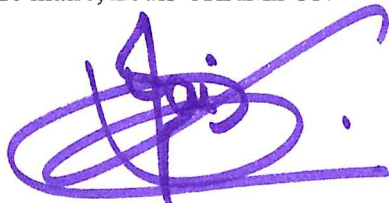
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE FALGOUX**

Séance du 23 septembre 2022

N° d'ordre	Intitulé des délibérations	Décision
01	Vente bien communal – FAUX Maryse	Approuvée
02	Vente bien communal – BENOIT Bernard	Approuvée
03	Modification TARIFS 2023	Approuvée
04	Création d'un emploi d'adjoint technique	Approuvée
05	Convention AMO avec CIT	Approuvée
06	Désignation d'un correspondant "Incendie et Secours"	Approuvée
07	Décision Modificative 2022 – investissement	Approuvée
08	Décision Modificative 2022 – fonctionnement	Approuvée

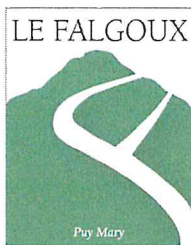
	615
--	-----

Le maire, Louis CHAMBON



La secrétaire de séance, Isabelle FAUX





MAIRIE du FALGOUX

– Le Bourg –

15380 LE FALGOUX

☎ / 📠 : 04.71.69.51.28

e-mail : mairie.lefalgoux@wanadoo.fr

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 23 SEPTEMBRE 2022

Dûment convoqué par Monsieur CHAMBON Louis, Maire, la séance s'est tenue dans la salle du foyer rural.

Étaient présents : Mr BENOIT Bernard, Mr CHAMBON Louis, Mr COUTAREL Jean-Marc, Mme FAUX Isabelle, Mr LAPEYRE Philippe, Mr ROUSSINGUE Jean-Pierre, Mr TISSANDIER Frédéric, Mr VALARCHER Benjamin, Mme VEYSSIERE Marie-Claude.

Était excusée : Mme MEHAT Josette (pouvoir à Mr CHAMBON Louis)

Était absent : Mr LAPEYRE Guillaume

Secrétaire de séance : Mme FAUX Isabelle

Ouverture de la séance à 20h45

ORDRE DU JOUR :

- | | |
|--|---|
| 1. Bilan saison touristique | 7. Désignation d'un correspondant incendie et secours |
| 2. Ventes de biens communaux | 8. Délibérations budgétaires modificatives (DM) |
| 3. Tarifs 2023 | 9. QD (Agenda, Plan Communal de Sauvegarde, Formation 1 ^{ers} secours, repas communal) |
| 4. Recrutement (agent ménage et accueil) | |
| 5. Projet réaménagement gîte d'étape/camping | |
| 6. Saison hivernale 2022-2023 | |

1-. BILAN SAISON TOURISTIQUE

M le Maire présente succinctement les encaissements des régies, et en profite pour saluer le travail sérieux et rigoureux de Stéphane pour la tenue du gîte d'étape et du camping.

Chiffres d'affaires du 01 janvier au 15 septembre 2022 :

- Pour le camping : 19 240 €
- Pour le gîte d'étape : 22 016 €
- Pour le gîte de la cure : 1 285 €

Soit un total de : 42 541 €

Pour mémoire était inscrit au budget prévisionnel : 31 000 €

Le conseil municipal a pris la décision de fermer le gîte à compter du 15 octobre et de ne l'ouvrir que pour les groupes ou les séjours (10 pers minimum et/ou plusieurs nuitées), cela fait suite au départ de Stéphane et la hausse importante des tarifs de l'énergie notamment.

2- VENTES DE BIENS COMMUNAUX

- Suite à la demande de Mme FAUX Maryse d'acquérir les parcelles AI 360 et 137 jouxtant son terrain sur lesquelles se trouve un garage communal. Le Conseil Municipal propose le tarif de 9 000,00 € (hors frais de géomètre et de notaire restant à la charge du demandeur).

Vote : accord voté à l'unanimité

Mme Isabelle FAUX ne prend pas part au vote.

- Suite à la demande de Mr BENOIT Bernard d'acquérir une portion de la parcelle communale cadastrée AK 302 jouxtant sa propriété. Le Conseil Municipal propose le tarif suivant (hors frais de géomètre et de notaire restant à la charge du demandeur) :

- 670 m² x 0.35 € le m² soit 234,50 €

Vote : accord voté à l'unanimité

Mr Bernard BENOIT, directement concerné, ne prend pas part au vote.

6-SAISON HIVERNALE

Mr le Maire rappelle que des discussions sont engagées avec deux prestataires, il est présenté au conseil les contours du futur fonctionnement du foyer de ski pour la saison hivernale à venir. A savoir que deux personnes travailleront sur le site en prestations de services afin d'assurer l'accueil, la location et la régie de la station de ski de fond pour la période des vacances de Noël et la période des vacances d'hiver. La commune estime un coût total de prestation pour 2 800 € maximum. Le pisteur-secouriste est financé par le budget de la zone nordique du Haut-Cantal.

Il est également prévu que les plans des pistes soient revus et que le matériel vieillissant de la commune soit remplacé par du matériel mise à disposition par un prestataire privé en lui reversant la moitié de l'encaissement des locations de matériel. Cette formule permet à la commune d'avoir du matériel récent et de qualité sans engager de dépense.

Vote : accord voté à l'unanimité

7-DESIGNATION CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

La loi MATRAS de novembre 2021 prévoit que le maire désigne, au sein du conseil municipal, un adjoint ou un conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile.

Mr le Maire propose de nommer Frédéric TISSANDIER comme correspond incendie et secours.

Vote accord voté à l'unanimité

8-DELIBERATION BUDGETAIRE MODIFICATIVE

Investissement

Opération Gîte camping	Opération équipement informatique
- 2 466,83 €	+2 466,83 €

Fonctionnement

Pour épurer les non valeurs 1 236,45 €

Chapitre 012	Chapitre 65
-536,15 €	+536,15 €

Vote accord voté à l'unanimité

9-QUESTIONS DIVERSES

Plan Communal de Sauvegarde (PCS) : la commune dispose d'un PCS qu'il convient de remettre à jour. Un groupe d'élus doit définir une date pour le réactualiser.

Défiibrillateur : le Syndicat Mixte du Puy-Mary a acquis un défiibrillateur. Il est livré et sera installé au rez-de-chaussée du foyer rural. Une journée de formation en partenariat avec Groupama, la protection civile et/ou les pompiers, reste à fixer pour l'utilisation.

Repas communal : la commission action sociale soit se réunir pour faire une proposition.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL
Le 18 novembre 2022

Approuvé le 18 novembre 2022

Le maire, Louis CHAMBON



La secrétaire de séance, Isabelle FAUX

